

27 mai 2015

52, rue de Dunkerque - 75009 PARIS
Tél : 01 55 34 33 20 - Fax : 01 44 53 01 14
snapatsi@snapatsi.fr



<http://snapatsi.fr>



A
D
M
I
N
I
S
T
R
A
T
I
F
S

E-FORMATION

Mme Isabelle CHAUVENET-FORIN, sous-directrice du recrutement et de la formation au Secrétariat Général, a convié le SNAPATSI à une journée de présentation de la e-formation le mardi 19 mai à Lognes.

Des intervenants extérieurs, comme la RATP et l'agence de Biomédecine, étaient présents pour nous faire part de leur expérience respective sur la formation en ligne (e-learning), ceux-ci l'ayant mise en application depuis plusieurs années au sein de leur structure. Le Ministère de l'Intérieur, en retard dans ce domaine, souhaite développer son offre d'e-formation.

Selon l'administration, ce type de formation comporterait bon nombre d'avantages :

- homogénéité du contenu de la formation dispensée aux agents
- accès à la formation facilité quel que soit son implantation géographique
- dépassement du plafond des 3000 personnes pouvant être formé en présentiel.
- réduction des coûts de la formation

Actuellement, le MI a comme enjeux l'amélioration de son réseau tant par sa sécurisation que par sa capacité à supporter les modules et vidéos de formation.

Dans un premier temps, Madame la Sous-directrice souhaite développer :

- de nouveaux modules de préparation aux concours, examens professionnels, d'aide à la constitution du dossier RAEP,
- des instruments permettant de s'autoévaluer,
- des outils dédiés à la bureautique.

Tous devraient être accessibles à la fois sur l'intranet et l'extranet.

Dans un second temps, la DRH élaborera des modules de formation aux métiers qui pour des raisons de sécurité ne devraient être mis en ligne que sur l'intranet.

Concernant ces formations, la RATP combine à la fois formation en ligne et formation sur site (blended learning).

Pour le SNAPATSI, le e-learning ne peut se substituer totalement à la pratique et à l'expérience du formateur.

Allier les deux types de formation est indispensable.

Au terme de cette journée, des questions restent toutefois en suspens :

A l'heure où les notions de bien-être au travail, de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale prédominent, on est en droit de se demander si certaines de ces formations ne glisseront pas du temps professionnel vers le temps personnel ? Quelles seront les garanties pour les agents ?

Quelles seront les modalités d'application du e-learning notamment pour les modules de formation aux métiers ? Y aura-t'il enfin des formations « certifiantes » au Ministère de l'Intérieur ? Quel va être l'impact de cette mise en œuvre sur les formateurs

(rapatriement sur Lognes, changement de programme budgétaire...) ? ...

Une charte sur la e-formation sera rédigée, le SNAPATSI y participera.

Bureau National
01.55.34.33.20

LE SNAPATSI SERA TOUJOURS PRÉSENT POUR DÉFENDRE VOS DROITS !